

I. II. III. IV. VI.

## AVIS DE MARCHE - SECTEUR SPECIAUX

### TRAVAUX

#### **SECTION I : ENTITE ADJUDICATRICE**

##### **I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Ville de Muret, 27, rue Castelvieux - B.P. 60207, à l'attention de M. le maire, F-31605 Muret Cedex. E-mail : [accueil@mairie-muret.fr](mailto:accueil@mairie-muret.fr). Fax (+33) 5 61 51 95 41.

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

##### **I.2) ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) DE L'ENTITÉ ADJUDICATRICE :**

Eau.

#### **SECTION II : OBJET DU MARCHE**

##### **II.1) DESCRIPTION**

###### **II.1.1) Intitulé attribué au marché par l'entité adjudicatrice :**

marché de conception-réalisation, et exploitation pendant une durée de 3 ans d'une station d'épuration d'une capacité de 45000 équivalents-habitants.

###### **II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :**

Travaux.

Conception et exécution.

Lieu principal d'exécution : lieux dits Robineau et Joffrery, 31605 Muret.

Code NUTS **FR623**.

###### **II.1.3) L'avis implique :**

Un marché.

###### **II.1.4) Informations concernant l'accord-cadre :**

###### **II.1.5) Brève description du marché ou de l'achat/des achats :**

- Construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 45 000 équivalents-habitants au lieu-dit Joffrery

- construction d'un nouveau poste de refoulement principal au lieu-dit Robineau de

565m3/h par temps sec et 930m3/h par temps de pluie  
- mise en place de 1 100 ml de conduite de refoulement DN 500 mm et de 340 ml de conduite de refoulement DN 150 mm  
- mise en place de 340 ml de conduite de rejet DN 600  
- démolition de la station d'épuration actuelle de Joffrey et aménagement paysager du site.  
- exploitation de la nouvelle station d'épuration pour une durée de 3 ans à compter de sa mise en observation.

**II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

45232420, 45252100, 90481000, 45252130, 71000000.

**II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Oui.

**II.1.8) Division en lots :**

Division en lots : Non.

**II.1.9) Des variantes seront prises en considération :**

Oui.

**II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.2.1) Quantité ou étendue globale :**

conception-Réalisation :

1) Station d'épuration d'eaux résiduaires urbaines d'une capacité de 45 000 EH, débit de pointe de temps sec de 715 m3/h, débit de pointe de temps de pluie de 1 220 m3/h. Objectifs de traitement , à minima, pour un rejet direct en Garonne : Paramètres/Concentration maximale à ne pas dépasser /Rendement minimum à atteindre :

Dbo5/25 mg/l/80 %

Dco/90 mg/l/75 %

Mes/30 mg/l/90 %

Ntk/10 mg/l-

Ng/15 mg/l/70 %

Pt/2 mg/l (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre)

5 mg/l (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 juin)/80 %

Il sera également prévu, sur la station :

- le traitement des matières de vidange : 5 T/An
- le traitement des produits de curage de réseau : 8 T/An
- l'essorage et l'ensachage des refus de dégrillage
- le lavage et la classification des sables en vue de leur réutilisation
- le traitement des graisses in-situ par lipolyse
- le traitement des boues pour un objectif de siccité de 20 %
- la désodorisation des locaux générateurs d'odeur
- la mise en place d'une supervision centralisée

2) Poste de refoulement de 565 m3/h par temps sec et 930 m3/h par temps de pluie avec local technique et désodorisation.

3) Conduite de refoulement du poste de Robineau vers la station en DN 500 sur 1100 ml

4) Prolongation de la conduite de refoulement du poste de refoulement de Saubens vers la station en DN 150 sur 340 ml en tranchée commune avec la conduite de refoulement de Robineau

5) Prolongation de la conduite de rejet gravitaire depuis la station vers l'actuelle conduite de rejet en DN 600 sur 340 ml

6) démolition de la station actuelle de Joffrey avec démontage et évacuation des équipements, démolition et enfouissement du génie civil, comblement des ouvrages enterrés avec de la grave, apport de terre végétale et enherbement du site.

Exploitation :

Exploitation de la nouvelle station d'épuration pour une durée de 3 ans à partir de la mise en observation de cette dernière.

**II.2.2) Options :**

Non.

### II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 60 (à compter de la date d'attribution du marché).

## **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

### III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

#### III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Une avance d'un montant de 5 % d'une somme égale à 12 fois le montant initial du marché, toutes taxes comprises, divisée par la durée exprimée en mois, sera versée au titulaire dans les conditions définies à l'article 87 II du code des marchés publics si celui-ci n'en refuse pas le versement dans l'acte d'engagement.

Le versement de l'avance est subordonné à la constitution d'une garantie à première demande par le titulaire d'un montant égal à 100 % du montant de l'avance.

Le marché donnera lieu à une retenue de garantie de 5 % sur les acomptes (une retenue de garantie portera sur le volet construction, une autre retenue de garantie portera sur le volet exploitation), conformément aux dispositions des articles 101 et suivants du CMP. La retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande du même montant (article 102 du Cmp).

#### III.1.2) Principales conditions financières et dispositions en matière de paiement/ou références aux textes qui les réglementent :

Le projet sera financé par les fonds communaux (emprunt + autofinancement) et subventions de l'agence de l'eau Adour Garonne et du Conseil Général de la Haute-Garonne. Pour les prestations de conception réalisation: (investissement) chapitre 23.

Pour les prestations d'exploitation: (fonctionnement) chapitre 011.

Paiement par mandats administratifs (voir Ccap) à 30 jours conformément à l'article 98 du CMP et au décret 2002-232 du 21/02/2002 modifié. Intérêts moratoires de plein droit en cas de dépassement de ce délai..

L'Avance est versée selon les modalités de l'article 87 du code des marchés publics et dans les conditions fixées par l'acte d'engagement et le CCAP.

Le marché donnera lieu à des acomptes mensuels sur présentation du décompte établi par le titulaire dans les conditions définies au CCAP.

Le mode de règlement choisi est le virement par mandat administratif, sur présentation des justificatifs nécessaires à son contrôle, conformément aux dispositions du décret no 62-1589 du 29.12.1962 portant réglementation de la comptabilité publique.

Les prix sont révisables.

#### III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le présent marché sera conclu avec un groupement d'entrepreneurs, disposant au minimum des compétences suivantes :

- 1) construction de stations d'épuration, détenue par une entreprise spécialisée en conception et réalisation de procédés de génie épuratoire
- 2) exploitation de stations d'épuration, détenue par une entreprise spécialisée en exploitation de procédés de génie épuratoire
- 3) architecture, détenue par un architecte titulaire d'une licence d'exercice (Hmonp), qui aura en charge la réalisation et le suivi des dossiers de permis de construire et de démolir
- 4) ingénierie, détenue par un bureau d'étude spécialisé en maîtrise d'oeuvre de procédés de génie épuratoire

Le mandataire, obligatoirement l'entreprise présentant les compétences en génie épuratoire, est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'entité adjudicatrice. En tant que mandataire, cette entreprise devra s'assurer de la parfaite

coordination sur le chantier de toutes les entreprises du groupement.

Les compétences en construction et en exploitation peuvent être détenues par la même entreprise mandataire, ou bien par l'entreprise mandataire et une de ses filiales ou encore par l'entreprise mandataire et une des filiales de sa maison mère.

La composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

En application de l'article 51- vi du CMP, un même candidat n'est pas autorisé à présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

#### **III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :**

Oui.

2) Au sein du groupement, l'ingénierie aura en charge les missions suivantes :

- contrôle interne des documents du groupement,
- tenue de la planification,
- vérification de la conformité des études d'exécution aux études de projet,
- vérification et suivi de la prise en compte au sein du groupement des remarques émises par les différents intervenants,
- vérification de la conformité de la réalisation aux études d'exécution et des documents visés,
- participation à l'animation des réunions de chantier
- suivi de la mise en oeuvre du Plan de Management Qualité du groupement,
- réalisation des constats de mise à disposition d'ouvrages ou parties d'ouvrages entre les membres du groupement,
- organisation de la préparation du Constat d'achèvement de la Construction (Cac) à l'intérieur du groupement d'entreprises
- conduite du processus de levée des réserves à l'intérieur du groupement d'entreprises,
- établissement des situations du groupement.

#### **III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

##### **III.2.1) Situation personnelle des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les candidats devront fournir l'ensemble des renseignements prévus aux articles 44 et 45 du CMP. L'appréciation des capacités techniques, professionnelles et financières d'un groupement est globale, il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

Les sociétés nouvellement créées pourront faire preuve de leurs capacités techniques, professionnelles et financières par des moyens de preuve équivalents.

Les candidats devront fournir obligatoirement :

- 1) la lettre de candidature mentionnant l'identité du candidat, sa forme juridique et les pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager et les attestations sur l'honneur. Pour les groupements, cette lettre devra être signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilités qui devra justifier des habilitations nécessaires pour représenter les entreprises (formulaire Dc1 ou équivalent)
- 2) la déclaration du candidat de chaque membre du groupement (imprimé Dc2 ou équivalent)
- 3) si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- 4) Attestations d'assurance RC et professionnelle de l'année en cours avec montant garanti de 5m euros (H.T.).

##### **III.2.2) Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux ou prestations objet du présent marché, réalisés au cours des 3 dernières années disponibles

- une déclaration appropriée des banques. Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de ses capacités financières, l'un des renseignements ou documents demandés par l'entité adjudicatrice, il peut prouver sa capacité par tout autre document équivalent.

### III.2.3) **Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

- références accompagnées de certificats de capacité délivrés par les hommes de l'art pour les travaux en cours ou réalisées au cours des trois dernières années, en indiquant le montant, la date et le bénéficiaire et d'une importance comparable ou sensiblement équivalente à celle des travaux objet du présent marché :

- pour les prestations d'exploitation la liste des services concerne l'exploitation de stations d'épuration d'eaux résiduaires urbaines d'une capacité minimale de 25000 eh

- pour les prestations architecturales, cette liste concerne des prestations de services comprenant la conception architecturale et la supervision d'exécution d'installations industrielles

- présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin,

- pour le génie épuratoire, la liste des travaux en rapport avec l'objet du marché concerne des travaux comprenant les études d'exécution et la réalisation de stations d'épuration d'eaux résiduaires d'une capacité minimale de 25000 équivalents habitants

- pour le génie civil, la liste des travaux en rapport avec l'objet du marché concerne des travaux comprenant les études d'exécution et la réalisation d'ouvrages hydrauliques, de bâtiments et de travaux de fondations spéciales.

### III.2.4) **Marchés réservés :**

Non.

## **SECTION IV : PROCEDURE**

### IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

#### IV.1.1) **Type de procédure :**

Négociée.

Des candidats ont déjà été sélectionnés : non.

### IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

#### IV.2.1) **Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à confirmer l'intérêt ou dans l'invitation à présenter une offre ou à négocier.

#### IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée :**

Non.

### IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

#### IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par l'entité adjudicatrice :**

PN 2011/056 T.

#### IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :**

Non.

#### IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents**

**complémentaires :**

Documents payants : non.

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

20 septembre 2011 - 10:00.

**IV.3.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français.

**IV.3.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en jours : 240 (à compter de la date limite de réception des offres).

**IV.3.7) Modalités d'ouverture des offres :**

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ À CARACTÈRE PÉRIODIQUE :**

Non.

**VI.2) MARCHÉ(S) S'INSCRIVANT DANS UN PROJET ET/OU PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :**

Non.

**VI.3) AUTRES INFORMATIONS :**

Suite du l.ii.2.3 : les certificats de capacité professionnelle délivrés par des organismes agréés et certifiés (synteau, fnfp, opqibi, ...Etc...), pour des travaux et des prestations équivalents à l'objet du marché

B. Ou à défaut de certificat, la preuve de capacité de l'entreprise pourra être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprises à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate .

Les candidatures qui ne seront pas recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics, qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du code des marchés publics ou qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes sont éliminées.

La Ville accepte tout moyen de preuve équivalents ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres

2) un mémoire de candidature (15 pages maximum) A) présentation des moyens humains (organigrammes, qualifications, effectifs) avec curriculum vitae des principaux intervenants pressentis pour exécuter le marché

B) présentation de l'organisation du groupement - définition du rôle de chaque membre de l'équipe affecté au projet et coordination de l'ensemble.

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

Nombre minimal envisagé : 3- nombre maximal : 5

Critères de sélection des candidatures

Les candidatures seront sélectionnées selon les 3 critères suivants :

1) capacité professionnelle : 40 points

2) capacité financière : 40 points

3) capacité technique : 20 points

#### Capacité professionnelle

Calculée en additionnant les notes des 3 critères secondaires. Seule la meilleure référence, appuyée de son certificat de capacité, sera prise en compte.

1) classe de capacité inscrite sur le certificat professionnel délivré par le SYNTEAU, 15 points avec :

Classe 1 : 500 < capacité < 2 000 EH : 1 pts

Classe 2 : 2000 < capacité < 10 000 EH : 3 pts

Classe 3 : 10 000

<>Classe 4 : 25 000 < capacité < 60 000 EH : 13 pts

Classe 5 et au-delà : 15 pts

2) référence en construction de station d'épuration, 15 points, avec :

Capacité < 5 000 EH : 1 pts

5 000 <= capacité < 15 000 EH : 4 pts

15 000 <= capacité < 30 000 EH : 8 pts

30 000 <= capacité < 45 000 EH : 12 pts

Capacité >= 45 000 EH : 15 pts

3) référence en exploitation de station d'épuration, 10 points, avec :

Capacité < 5 000 EH : 0,5 pts

5 000 <= capacité < 15 000 EH : 2,5 pts

15 000 <= capacité < 30 000 EH : 5pts

30 000 <= capacité < 45 000 EH : 7,5 pts

Capacité >= 45 000 EH : 10 pts

#### Capacité technique

Évaluée sur la base du mémoire de candidature remis par le groupement et calculée en additionnant les notes des 3 critères secondaires.

1) Moyens humains : 7 pts

2) organisation du groupement et rôle des membres de l'équipe : 7 pts

3) Moyens matériels : 6 pts

La note affectée à chaque sous critère sera la note maximale du sous-critère multiplié par le coefficient de satisfaction suivant :

Pas de réponse : 0

Non satisfaisant : 0,2

Peu satisfaisant : 0,4

Satisfaisant : 0,6

Très satisfaisant : 0,8

Excellent : 1

#### Capacité financière

Calculée sur la moyenne des chiffres d'affaires hors-taxes des 3 dernières années et en additionnant les notes des 2 critères secondaires.

1) ca (H.T.) en construction de stations d'épuration (génie civil compris), 30 pts avec :

ca < 2 000 Keuros : 1 pts

2 000 keuros <= ca < 5 000 Keuros : 7 pts

5 000 keuros <= ca < 10 000 keuros : 15 pts

10 000 keuros <= ca < 20 000 keuros : 23 pts

ca >= 20 000 Keuros : 30 pts

2) ca (H.T.) en exploitation de stations d'épuration, 10 pts avec :

ca < 200 Keuros : 0,5 pts

200 keuros <= ca < 500 Keuros : 2,5 pts

500 keuros <= ca < 1 000 keuros : 5 pts

1 000 keuros <= ca < 2 000 keuros : 7,5 pts

ca >= 2 000 Keuros : 10 pts

La note finale, sur 100 pts, sera égale à la somme des notes des 3 critères principaux.. Les 5 meilleures candidatures seront admises.

Les candidatures seront remises sur support physique papier. Les dossiers transmis sous forme papier sont envoyés par recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse précisée au point I du présent avis Service des Marchés Publics, 2ème étage. Les candidatures sont présentées sous plis fermé portant l'indication " Candidature - marché de conception-réalisation et exploitation de la station d'épuration de Muret - ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis "

Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14h à 16h. Les candidatures devront être remises avant la date et l'heure indiquées au Vi-3.4 du présent avis,

Remise des candidatures sous format électronique :

La plateforme à utiliser pour la remise des candidatures et des offres est la

suyvante : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

Les candidatures qui ne seraient pas remise dans le délai impartit ou dont l'avis de réception serait délivré après l'heure et la date limites, ou remise sous enveloppe non fermée ne seront pas ouvertes.

Le candidat auquel il est envisagé de d'attribuer le marché est informé qu'il devra produire les éléments demandés à l'article 46 du CMP dans un délai de 5 jours maximum à compter du jour de l'invitation qui lui en sera faite par l'entité adjudicatatrice par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le dossier de consultation sera adressé aux candidats admis à remettre une offre. Il sera téléchargeable sur le site omniklès : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

Conformément à l'article 166-vii du CMP, au terme des négociations, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie en application des critères annoncés au règlement de consultation. Ce choix est effectué par la Commission d'appel d'offres.

Les candidats admis à remettre une offre devront obligatoirement participer à une visite unique du site organisée par l'entité adjudicatrice à une date qui leur sera communiquée. Date prévisionnelle de remise des offres : 15 février 2012.

L'Ouverture des candidatures n'est pas publique. Les candidats n'y sont pas admis. L'entité adjudicatrice arrête la liste des candidats admis à réaliser les prestations auxquels seront remis gratuitement les pièces nécessaires à la consultation. Le niveau de rendu des pièces écrites et des plans correspondra à un avant-projet accompagné de la définition des performances techniques de l'ouvrage.

Indemnité

Une indemnité d'un montant de 21 000 euros hors-taxes sera versée, aux candidats ayant pleinement satisfaits aux exigences de la consultation. Si ce n'est pas le cas, cette indemnité sera réduite ou supprimée si l'un au moins des éléments suivants apparaissait lors de l'analyse des offres :

- 1) non-conformité du contenu par rapport aux exigences du programme fonctionnel détaillé
- 2) non-conformité du contenu des pièces de l'offre

Le montant de cette indemnité est inclus dans le montant global et forfaitaire du marché conclu avec le candidat retenu. Toutes précisions sur les auditions et négociations figureront dans le RC de la consultation.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 18 août 2011.

#### VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

##### VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV - B.P. 7007, F-31068 Toulouse Cedex 07. E-mail : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr). Tél. (+33) 5 62 73 57 57. URL : <http://www.ta-toulouse.juradm.fr>. Fax (+33) 5 62 73 57 40.

##### VI.4.2) **Introduction des recours :**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : selon les dispositions du cdja

- référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
- référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
- recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
- recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

##### VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

#### VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

18 août 2011.

---

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

#### **Éléments de facturation :**

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : **PN 2011/056 T**

Libellé de la facture : VILLE DE MURET HOTEL DE VILLE Service des MARCHES



PUBLICIS 27 RUE CASTELVIELH BP 60207, F-31607 Muret Cedex.  
Siret : 21310395500018  
Classe de profil : Commune

---

**Classification des produits :**

- Travaux de construction

---

[Imprimer](#) [Retour](#)

ACCR2129766



---

> [Informations légales](#)